



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 28.03.2022

Numéro de publication: HR02-1005437060

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Swiss Better Gold Association ("SBGA"), Tannay, nouveau Swiss Better Gold Association

Swiss Better Gold Association
Chemin des Coulevres 8 B
1295 Tannay

Jusqu'ici

Swiss Better Gold Association ("SBGA")

Swiss Better Gold Association ("SBGA"), à Tannay, CHE-196.767.675 (FOSC du 31.05.2021, p. 0/1005199151). Nouveau nom: Swiss Better Gold Association. Statuts modifiés le 04.11.2021. Nouveau but: la Swiss Better Gold Association est une association à but non lucratif réunissant les acteurs d'affaires du secteur de l'or afin de promouvoir une chaîne de production et de commercialisation d'or ou d'autres métaux précieux issus d'un minerai contenant de l'or dit "Swiss Better Gold", poursuivant un but d'intérêt public et ne visant ainsi la réalisation d'aucun bénéfice qui ne serait pas affecté à la poursuite de ses buts. L'or Swiss Better Gold est défini comme un or produit essentiellement par des petites et moyennes mines, ou mines d'or artisanales ("ASM"), en respectant des standards reconnus et/ou des critères dits "Swiss Better Gold" relatives à la performance environnementale et sociale. Dans ce but, les membres de la Swiss Better Gold Association désirent: (1) établir une chaîne de d'approvisionnement en or Swiss Better Gold transparente (de la mine d'or au marché), notamment en liant la demande et l'offre d'or Swiss Better Gold, (2) soutenir les petites et moyennes mines d'or ainsi que les mines d'or artisanales afin d'améliorer l'impact social et environnemental dans le cadre de leur activité, et (3) soutenir la production d'or Swiss Better Gold, en particulier en soutenant la commercialisation d'or Swiss Better Gold produit par les ASM. Les membres de l'association s'engagent à mettre en oeuvre des critères qualitatifs d'approvisionnement et à introduire des engagements pour atteindre les buts que l'association s'est fixés. La Swiss Better Gold Association et ses membres s'engagent à respecter en tout temps dans le cadre de leurs activités pour l'association les règles garantissant la concurrence conformément à la Loi sur les cartels (LCart) ainsi qu'à toute autre réglementation applicable. Favre Laurent n'est plus membre du comité directeur; sa signature est radiée. Simmons Lagreau Susan, de Pregny-Chambésy, à Genève, est membre du comité directeur avec signature collective à deux.

Registre journalier no 5922 du 23.03.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 102, Date: 31.05.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud